

Décision portant délégation de fonction de comptable.

Le trésorier de la Chambre de métiers et de l'artisanat Île de France,

Vu le code de l'artisanat,

Vu le décret 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des CRMA et des CMA et à leur élection,

Vu le décret 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre -Val de Loire, Corse, Grand-Est, Île de France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées -Méditerranée,

Vu la délibération portant élection de Monsieur Vincent Diot en qualité de trésorier lors de l'assemblée générale constitutive en date 15 novembre 2021,

Vu la délibération portant élection de Madame Yaelle Buzzetti en qualité de premier trésorier adjoint lors de l'assemblée générale constitutive en date 15 novembre 2021,

Vu la délibération portant élection de Monsieur Patrick Tournesac en qualité de deuxième trésorier adjoint lors de l'assemblée générale constitutive en date 15 novembre 2021.

Décide,

Article 1

En l'absence ou en cas d'empêchement du trésorier, la fonction de comptable est déléguée à Madame Yaelle Buzzetti, premier trésorier adjoint. Cette délégation emporte délégation de signature pour signer tous les actes, décisions et documents relevant de la fonction de trésorier et réaliser l'ensemble des transactions informatiques afférentes.

Article 2

En cas d'empêchement du premier trésorier adjoint, la fonction de comptable et la délégation de signature afférente sont déléguées à Monsieur Patrick Tournesac, deuxième trésorier adjoint.

Article 3

La présente délégation de fonction de comptable prend effet à compter de sa publication et se termine en même temps que les fonctions du délégué ou du délégué. Elle annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4

Toute subdélégation est interdite.

Article 5

Cette décision est publiée sur le site internet de la CMA- Île de France.

Fait à Paris, le 20 décembre 2021.

Monsieur Vincent Diot
Trésorier de la Chambre de métiers et de l'artisanat
Île de France.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ÎLE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly - CS0315 - 75592 Paris cedex 12 . 01 80 48 26 00

www.cma-idf.fr - contact@cma-idf.fr

